



Emplacement réservé pour mixité sociale au titre de l'article L123-2b du code de l'urbanisme	
Superficie	Programme des logements
A 30 000 m ²	- 30 Logements sociaux dont : 3 logements P.L.S. 6 logements P.L.S. 21 logements en accession sociale - 20 à 25 lots en lotissement communal

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES		
N°	Désignation des opérations	Bénéficiaires
1	Extension du cimetière	Commune
2	création d'un stationnement	Commune
3	élargissement de la VC n°4 (emprise public de la voie à 10 m)	Commune
4	élargissement de la VC n°31 (emprise public de la voie à 10 m)	Commune
5	Création d'un bassin de stockage des eaux pluviales	Commune
6	Création d'un bassin de stockage des eaux pluviales	Commune
7	Création d'un accès à la zone 1AU	Commune

LEGENDE

LEGENDE :

- Zonage**
- UA Zone
 - NA Secteur de zone
- Autres indications**
- E Emplacement réservé
 - E Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'Urbanisme
 - E Zone soumise à des conditions spéciales au regard d'un espace d'innovation au titre de l'article R123-11-b du code de l'urbanisme
 - E Point de passage obligé
 - E Plantation à réaliser
- ZONES URBAINES** : Zone "U"
ZONES A URBANISER : Zone "AU"
ZONES NATURELLES : Zone "N"
ZONES AGRICOLES : Zone "A"

COMMUNE D'HASPARREN

PLAN LOCAL D'URBANISME

4-1 - PLAN DE ZONAGE

Planche Sud
Echelle 1-10000ème

